



Dépêche n°183662
Paris, mercredi 5 juin 2013, 19:34:46

Arnaud Lavorel
Ligne directe: 01 53 10 39 45

Sans allonger nettement la durée d'activité, les retraites finiront « sous conditions de ressources » (Michel Godet)

« Seule une réforme systémique pourrait vraiment rendre le système plus juste » en instaurant un système « à horloge et points » : chaque assuré serait tenu de travailler un quota de 70 000 heures au cours de sa carrière à répartir librement. C'est l'une des idées défendues par Michel Godet dans notre 3e entretien sur les retraites (1). Un tel système permettrait entre autres de mettre fin aux inégalités entre les différents régimes. Dans tous les cas, il faudra allonger la durée d'activité pour revenir sur « l'erreur historique » de la retraite à 60 ans. Michel Godet plaide pour un âge légal qui se « rapproche » à terme des 70 ans, tout en prévoyant un système de « bonifications » pour les personnes soumises à des conditions de travail dites « pénibles ». À défaut d'allonger la durée d'activité, « nous n'aurons pas d'autres choix que de cibler les prestations sur les plus modestes ».



Michel Godet, professeur au Cnam et membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne

© Thierry Boulley

AEF : Nous allons engager la troisième réforme des retraites en dix ans et la deuxième en trois ans. Était-il possible de faire autrement ?

Michel Godet : Oui, si nous n'avions pas fait l'erreur historique de faire passer, il y a trente ans, l'âge légal pour tous à 60 ans au lieu de laisser partir un peu plus tôt quelques générations de travailleurs usés par les privations de la guerre et les efforts de la reconstruction. Au lieu d'une mesure transitoire les Français ont préféré adopter et conserver cette mesure comme un acquis ce qui nous a empêchés de constituer, au cours des dernières décennies, des réserves de plusieurs centaines de milliards d'euros qui, en étant placées dans un fonds de réserve, auraient pu nous servir à passer la "bosse démographique" du baby boom. Au lieu de cela, nos dirigeants successifs ont préféré entrer dans l'avenir à reculons et les réformes successives que nous avons adoptées en 1993, 2003 et 2010 ne nous ont même pas permis de récupérer les sommes généreusement distribuées.

AEF : Aujourd'hui quelle réforme serait la plus juste et la plus efficace ?

Michel Godet : Il faudrait mettre en place une réforme systémique et instaurer un régime unique par points. Dans un tel système, vous avez cotisé tant d'années, cela vous rapporte tel nombre de points qui vous sont acquis définitivement. Sachant toutefois que la valeur de service du point

dépendra de l'importance et de la capacité contributive des générations futures et de la durée pendant laquelle on devra verser les prestations de retraite. Cette valeur du point dépendra donc en partie de l'évolution de l'espérance de vie qui a déjà progressé de huit ans depuis 1970 alors que, dans le même temps, la durée d'activité moyenne a baissé d'autant ! L'espérance de vie devrait d'ailleurs continuer sa progression de quatre années supplémentaires d'ici à 2030.

Mais la réforme systémique n'a le soutien d'aucun des partenaires sociaux à l'exception de la CFDT. Sans doute les organisations syndicales l'ont-elles écartée de peur que la remise à plat qu'elle implique ne révèle les injustices qui se perpétuent depuis des années au nom de la solidarité intergénérationnelle. Ainsi les retraités du monde agricole qui représentent un cinquième de l'ensemble des retraités perçoivent à peine plus, en montant de prestations, que les ressortissants des régimes spéciaux pourtant quatre fois moins nombreux. Les fonctionnaires (dont je suis) représentent 12 % des retraités, mais 31 % des pensions versées... Les agents du secteur public seront nombreux à partir à la retraite dans les années à venir or les montants de prestations correspondants à leurs droits ne sont pas provisionnés. Tout ceci sera mélangé dans le grand chaudron des déficits de l'État.

À mon sens, la réforme systémique serait plus juste que le système actuel mais elle a peu de chances de passer puisque les partenaires sociaux cherchent avant tout à défendre les intérêts de leurs mandants, dont la majorité sont fonctionnaires ou salariés de grandes entreprises. En outre, je crains qu'on ne réforme une fois de plus le système en fonction des rapports de force. Il est probable qu'on ne fasse donc que rogner sur les avantages du secteur public même si je vois un progrès dans le fait que l'allongement de la vie active pour tous semble désormais faire partie du consensus politique.

AEF : Si l'on conserve le régime par annuités, quels leviers pensez-vous nécessaire d'actionner pour satisfaire les besoins de financement du système à court et moyen terme ?

Michel Godet : Il existe trois principaux leviers pour sauver le système de retraite : la hausse des cotisations, la baisse des prestations de retraite ou encore l'allongement de la vie active. En matière de cotisations, il n'y a qu'une très faible marge de manœuvre pour les augmenter mais elles seront probablement relevées de quelques points. Cette mesure sera certainement complétée par une baisse des prestations de retraite en décrochant leur revalorisation annuelle de l'évolution des prix. Les retraités vont donc sans doute perdre du pouvoir d'achat dans les années à venir.

Toutefois, l'essentiel de l'effort doit relever du troisième levier : celui de l'âge. C'est d'ailleurs ce qu'on fait nos voisins européens. Il faudra repousser l'âge de départ à la retraite bien au-delà des 62 ans et nous rapprocher à terme des 70 ans comme ce qui a été décidé au Royaume-Uni (où la retraite a été portée à 68 ans en 2046) ou en Italie (70 ans en 2050). Nous pourrions ainsi revenir à la situation d'avant 1981, ce qui demandera beaucoup de courage aux hommes politiques même si malheureusement ce n'est pas une vertu très répandue. Il n'est d'ailleurs pas possible d'agir autrement sauf si l'on décidait de recourir à un apport massif de travailleurs issus de l'immigration. En effet, nous disposons de 2,5 actifs pour un retraité lorsqu'il y avait en France un taux de fécondité de près de trois enfants par femme, ce ratio en est à 1,7 aujourd'hui et devrait descendre à 1,5 actif pour un retraité à l'horizon 2030... Ainsi, à défaut d'un allongement suffisant de la durée d'activité nous n'aurons pas d'autres choix que de cibler les prestations sur les plus modestes. Elles seront versées sous conditions de ressources. C'est d'ailleurs le type d'évolution que connaît la politique familiale.

AEF : Que préconisez-vous pour développer l'épargne retraite ?

Michel Godet : La retraite par capitalisation peut constituer un apport complémentaire appréciable pour les individus dont le taux de remplacement n'est pas jugé satisfaisant mais collectivement, elle ne peut pas résoudre le problème démographique auquel nos systèmes doivent faire face. En outre, elle n'est pas sans risque comme nous l'a montrée l'évolution des

valeurs boursières au cours des cinq dernières années. Il faut aussi bien prendre conscience du fait que la capitalisation comme la répartition reposera sur la conjoncture économique à venir. La capitalisation n'est qu'un système de « droits de tirage sur la production future ». La valeur de chacun de ces droits dépendra donc aussi du nombre de droits qu'on l'aura distribués...

AEF : L'actuel gouvernement souhaite que le rapport que rendra Yannick Moreau la semaine prochaine traite des voies et moyens d'améliorer la prise en compte de la pénibilité dans le système de retraite. Quel type de solution préconisez-vous pour remplir cet objectif ?

Michel Godet : Il est certain que la plus grande des inégalités réside dans l'écart d'espérance de vie entre les ouvriers du secteur privé et les cadres et employés du secteur public. Un écart à peine inférieur à une décennie, et qui tient notamment à la pénibilité des conditions de travail dans les différents métiers. Ces différences sont même plus marquées en fonction des territoires : entre un ouvrier du nord de la France et un cadre du sud, l'écart est de 12 années... Il serait donc plus juste que les ouvriers puissent prendre leur retraite plus tôt avec un montant de pension supérieur dans la mesure où ils en profiteront moins longtemps. D'un point de vue actuariel, ils sont lésés par le système actuel. Par ailleurs, leurs conjointes touchent une pension de réversion et des droits propres qui sont d'autant plus faibles qu'elles ont mis au monde des enfants nombreux : les mères de familles nombreuses ont souvent une carrière incomplète. Or, ces mêmes enfants constitueront des cotisants pour les futurs retraités. Environ 40 % des familles de quatre enfants sont de référence ouvrière. Et je constate qu'il n'y a pas d'organisation syndicale - y compris la CGT - pour défendre les intérêts de ces assurés. Pour compenser les carrières pénibles de manière opérationnelle, nous pourrions donc accorder des bonifications en fonction des différences d'espérance de vie constatées par CSP (catégorie socio-professionnelle).

AEF : Le recul de l'âge effectif de départ à la retraite qu'il passe par le recul de l'âge ou l'allongement de la durée d'assurance pose la question des opportunités d'emploi pour les travailleurs les plus âgés...

Michel Godet : Nos difficultés sur l'emploi des seniors tiennent notamment à la faiblesse du temps partiel. Nous préférons un chômeur à temps plein plutôt qu'un chômeur à temps partiel qui pourra continuer d'entretenir ses compétences. Or au bout de six mois, la probabilité de retour à l'emploi est très faible. Il faut donc au contraire promouvoir toutes les formes de temps partiel pour les seniors et les retraités. Il existe aujourd'hui plusieurs dispositifs comme la cessation progressive d'activité ou le cumul emploi-retraite qu'il faut développer. Nous avons besoin de faire du sur-mesure pour répondre à la diversité des situations.

AEF : L'harmonisation des règles de calcul de la retraite entre le public et le privé revient régulièrement quand on parle de réforme des retraites. Quelle mesure vous paraîtrait la plus juste et comment la mettre en œuvre ?

Michel Godet : Nous irons certainement vers un allongement de la période prise en compte dans le calcul de la pension des retraités mais je ne crois pas que cela ferait beaucoup progresser la justice du système. Seule une réforme systémique pourrait vraiment rendre le système plus juste. Pour ma part je propose un système à horloge et points. Chaque assuré serait tenu de travailler 70 000 heures au cours de sa vie (on obtient ce chiffre en multipliant le nombre moyen d'heures de travail effectué en une année - autour de 1 650 heures en France - par le nombre d'années de cotisation, bientôt 42 ans). Ces heures pourraient être réparties librement par l'assuré au cours de sa carrière : un homme ou une femme n'est pas près à accepter la même durée de travail aux différentes étapes de sa vie : celle où l'on est jeune et sans enfant, lorsqu'on a des enfants en bas âge puis lorsqu'on est plus âgé. En outre, nous ne sommes pas égaux en matière de santé. On peut, pour des raisons de santé, être amené à « lever le pied » sur la semaine de travail sans pour autant renoncer à toute activité professionnelle. Ce système à horloge et points serait aussi une manière de résoudre le problème des 35 heures « par le haut », notamment dans la fonction publique.

AEF : Que préconisez vous en matière d'égalité entre hommes et femmes ?

Michel Godet : Les inégalités de pensions entre hommes et femmes tiennent pour une part aux inégalités de salaires. Il est donc compliqué de régler ce problème à travers le seul système de retraite. J'observe par ailleurs que si l'on veut résoudre ces problèmes d'inégalité il faudrait aussi prendre en compte le fait que les femmes perçoivent leur retraite plus longtemps en raison d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Il faut mettre toutes les inégalités sur la table...

(1) Cet entretien s'inscrit dans une série que nous consacrons à la réforme des retraites, quelques jours avant la remise au gouvernement du rapport de la commission Moreau sur « l'avenir des retraites » et deux semaines avant le lancement de la « conférence sociale pour l'emploi » dont l'un des thèmes majeurs sera la retraite et qui donnera le coup d'envoi de la réforme du système de pensions.

Michel Godet, professeur au Cnam et membre du comité directeur de l'Institut Montaigne a récemment publié « Bonnes Nouvelles des Conspirateurs du futur (Odile Jacob, 2012, 336 pages, 19€) », « Prospective stratégique pour les entreprises et les territoires » (Dunod, 2008, 2e édition 2011, 224 pages, téléchargeable sur www.lapropective.fr).

À lire aussi

« Il faut réformer structurellement la retraite et aller vers un régime unique à points » (Jacques Bichot, économiste)

AEF n° 183608 du mardi 4 juin 2013 - PS

« Seul le recul de l'âge de la retraite permettra de sauver le système en maintenant le niveau de vie » (J-O. Hairault)

AEF n° 183525 du lundi 3 juin 2013 - PS

Cette dépêche fait partie du dossier :

[Réforme des retraites](#)

Dépêche n° 183662 © Copyright AEF - 1998/2013

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.